



Paris, le 07 avril 2021

Proposition de loi sur la fin de vie : un texte nécessaire

Jeudi 08 avril se tiendra à l'Assemblée nationale la niche parlementaire du groupe Libertés et Territoires. Parmi les textes à l'ordre du jour, je porterai une attention particulière à la proposition de loi donnant droit à une fin de vie libre et choisie, présentée par mon collègue Olivier Falorni.

L'objectif de cette proposition de loi est de poursuivre le travail déjà entamé avec la loi du 2 février 2016, dite loi « Claeys-Leonetti » qui reconnaît aux malades en fin de vie, un droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès. Malheureusement, selon les associations de citoyens en attente de changement, le cadre légal posé par loi Claeys-Leonetti s'avère en pratique insuffisant, ne permettant pas l'encadrement de plus de 90% des situations.

Cette proposition de loi vise dès lors à ouvrir un nouveau droit, celui de choisir sa fin de vie. A ce titre et parmi les grandes avancées que je tiens à souligner, l'article premier fixerait le cadre légal de cette aide active au décès et ouvrirait aux praticiens le droit de ne pas pratiquer cette intervention, l'invitant néanmoins à orienter son patient vers des confrères susceptibles d'y répondre favorablement. Par ailleurs, l'article 5ter permettrait de hiérarchiser dans le cadre d'une procédure d'aide active au décès le recueil des témoignages par les proches dans le cas où une personne de confiance n'aurait pas été déclarée au préalable.

Ce texte a pour objectif de répondre à une forte attente des Français comme l'attestent différents sondages d'opinion. Selon un sondage IPSOS de Mars 2019, 60% des Français sont pour un droit à l'euthanasie encadré et possible uniquement en cas de souffrances graves et incurables tandis que 36% d'entre eux pensent que les Français devraient avoir la possibilité de disposer d'un droit à l'euthanasie quelles que soient leurs conditions de santé.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'épidémie de la covid-19 a un peu plus mis en lumière le « mal-mourir » en France. Il est urgent de se saisir du sujet pour éviter de voir certains de nos compatriotes s'exiler à l'étranger pour mourir dignement, c'est pourquoi, je soutiendrai ce texte et ses mesures comme je l'ai fait depuis mon élection.

Je regrette que quelques parlementaires notamment des groupes les Républicains et du Rassemblement national aient fait le choix d'empêcher le débat par un dépôt excessif de quelques milliers d'amendements.

Le législateur vote pour, contre ou s'abstient mais en aucun cas ne doit empêcher le débat démocratique.

Contact presse

Romain CHANTEMARGUE - romain.chantemargue@ainakuric.fr - 06 63 30 14 02